



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service eau et risques
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques
Affaire suivie par : Muriel CREMONA
Tél : 04 68 38 10 76
Mél : muriel.cremona@pyrenees-orientales.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Perpignan, le 9 février 2024

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre porter à connaissance, au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'eau), concernant le projet de création d'un giratoire et d'un passage inférieur sur la RD83 sur la commune de Le Barcarès.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 29 janvier 2024
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **AIOT 0100039858**

Votre dossier présente toutes les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Toutefois, dans le cadre de cette instruction, des pièces complémentaires pourront vous être demandées.

Je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier. Le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de celui-ci

Conformément à l'article R.214-39 du Code de l'environnement, le silence gardé par l'Administration pendant plus de trois (3) mois sur votre demande emporte décision implicite de rejet.

Stéphane GUILLEMET, chargé de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (04 68 38 10 75 – stephane.guillemet@pyrenees-orientales.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

**Le chef adjoint
du service eau et risques**

Philippe Orignac

Perpignan Méditerranée Métropole
Communauté urbaine
Monsieur le Président
11, bd Saint Assisclé
66000 PERPIGNAN